Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-BUR_202602_N16-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 18 février 2026 – 14h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Eric GRALL et Jean-Noël EDERN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane CLOAREC – Éric LE BOUR – Jacques PONTU – Patrick GUEN - Anne BESCOND.

Date de la convocation : 12 février 2026 **Date d'affichage :** 12 février 2026	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 9		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre BUR-2026-02-N16	**Nomenclature** 1.4	**Rapporteur** Jacques EDERN	**Chef de projet :** Arnaud DINTRAT
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Territoriale	**Enjeu : Écrire ensemble notre territoire**		**Action : Compétence Eau et Assainissement**

Objet : Avenant à la convention « Finistère SMART Connect » pour la télérelève

Jacques EDERN, Président, informe qu'il est nécessaire d'étendre la couverture « Lora » pour le déploiement de la télérelève des compteurs d'eau pour couvrir les secteurs du Dossen à Santec et de Toul an Ouch à Plougoulm dont le coût de Fourniture, Installation, Mise en service, Exploitation serait :

- Pour les 4ères années : 10.060,21 € TTC avec un éventuel financement France 2030 à 50 % et du SDEF à 25 % induirait un reste à charge de 2.509,05 € TTC ;
- A partir de la 5ème année : 1.200 euros TTC qui s'ajouteraient à la contribution annuelle du dispositif Lora actuellement de 43.566,72 € TTC/an.

Après avoir pris connaissance de la note SDEF et de l'étude projet relative à la télérelève ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide, d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la convention avec le SDEF portant sur la télérelève des compteurs d'eau.

Présents	**9**
Pouvoirs	**0**
Votants	**9**
Pour	**9**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

